



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC LA
SCOP SARL YES HIGH TECH POUR
L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE LE 15
AVRIL 2021**

**DÉCISION N° DM-20-136
EN DATE DU 17 JUILLET 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de la SCOP SARL Yes High Tech, représentée par Monsieur Gaël Bonnefond, dont le siège social est situé 20 rue Saint Joseph – 42 000 Saint Etienne – pour l'organisation du concert de Contrebrassens en quartet le jeudi 15 avril 2021, dont le coût total est fixé à 5 693,62 € (cinq mille six cent quatre-vingt treize euros et soixante-deux centimes) TTC ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2020-2021.

D É C I D E

DE SIGNER avec la SCOP SARL Yes High Tech, représentée par Monsieur Gaël Bonnefond, dont le siège social est situé 20 rue Saint Joseph – 42 000 Saint Etienne – un contrat de cession pour l'organisation du concert de Contrebrassens en quartet le jeudi 15 avril 2021, dont le coût total est fixé à 5 693,62 € (cinq mille six cent quatre-vingt treize euros et soixante-deux centimes) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20200717-lmc1H7496H1-AR Date de réception en Préfecture : 17/07/2020 Date de Publication : 17/07/2020

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20200717-lmc1H7496H1-AR
Date de réception en Préfecture : 17/07/2020
Date de Publication : 17/07/2020